



Photo CRD

Constats : La pêche artisanale est respectueuse de l'environnement et des travailleurs de la mer. Les produits chimiques utilisés aujourd'hui afin d'obtenir une présentation acceptable peuvent être remplacés par des procédés naturels comme la brumisation d'eau de mer sur les prises (langoustines). Les pêcheurs ne sont pas les ennemis de l'écologie. Ils sont les victimes du productivisme.

La pêche mondiale est en pleine restructuration. Les gouvernements ont tendance à privilégier la pêche industrielle, ravageuse au détriment de la pêche artisanale. L'Europe a ainsi programmé depuis des années la disparition de la pêche française.

La commission européenne impose des positions technocratiques unilatérales, dont l'argumentation laisse peu de place aux travailleurs de la mer (quotas, aides, choix des matériels de pêche...). Elle condamne les efforts de la pêche artisanale en taxant, par exemple, les rejets de pêche.

Les dernières décisions gouvernementales et européennes mettent en péril les unités de pêche dont la trésorerie a fortement chuté ces derniers temps (fortes variations des charges de gas-oil, concentration des charges portuaires, diminution des prises, cours au plus bas...) Pendant ce temps, dettes et emprunts courent toujours. Les cours au plus bas ne rendent pas pourtant le poisson moins cher pour le consommateur. Les intermédiaires s'engraissent largement au passage : centrales d'achat de la grande distribution, certains mareyeurs et certaines entreprises.

- ▶ Plan de casse 2008 basé sur le volontariat (21 bateaux sur 480, environ 80 emplois directs supprimés dans le pays bigouden soit plus de 300 emplois induits, principale région de pêche fraîche en France, 80 bateaux en France).
- ▶ 2009, nouveau plan de casse, environ 20 unités encore supprimées, critères imposés et axés sur la viabilité des entreprises de pêche.
- ▶ Concentration des concessions de criée qui implique une menace de disparition pure et simple de ports de pêche à moyen terme (Lesconil dans le Pays Bigouden, par exemple...).



Photothèque Rouge - Franck Houlgatte

- ▶ Atermoiements de Bruxelles qui accepte tacitement des subventions nationales face à l'augmentation des charges de gasoil, puis qui demande subitement le remboursement de ces aides sans tenir compte des réalités humaines et professionnelles. Attribution inéquitable des subventions européennes, versées en priorité aux gros armements.
- ▶ Quotas de prise transférables, puissance des bateaux transférable qui favorisent les plus grosses unités et les plus gros armements. Même si quelques rares gros armements semblent faire des efforts, on continue ainsi à lancer des thoniers senners de 90 m de long, armés sous pavillon de complaisance français, véritables symboles de la pêche intensive, productiviste, non regardante sur la gestion des ressources halieutiques.
- ▶ Bateaux trop chers, trop gourmands, salaires en baisse sur la pêche hauturière, désintérêt des jeunes pour ces métiers qui implique une baisse des embarquements pour la petite pêche.
- ▶ 1 emploi de marin qui disparaît: 4 emplois à terre menacés. Les 2/3 des unités de plus de 13 mètres sont financièrement fragiles. Sur 10 ans, 30 % des entreprises de marées et de transformation des produits de la mer ont disparu, 50 % sur 20 ans, Disparition de 10 % des emplois, de nombreux autres menacés. Délocalisation des entreprises de transformation.
- ▶ Les efforts de gestion des ressources réalisés par la pêche cornouaillaise n'ont pas été pris en compte au moment de la répartition des quotas. Rappelons que grâce à l'amélioration des techniques de pêche, 30 % des prises de langous-

tine, par exemple, survivent à sa prise en chalut. Au contraire, les pêcheurs cornouaillais, traités comme des délinquants subissent quotidiennement pressions et intimidations de la part des autorités maritimes.

- ▶ Les pêcheurs artisanaux subissent les conséquences du dumping social mis en place (équipages hétéroclites sous-payés, sans réelle protection sociale...) sur les unités de pêche d'autres pays de la CEE: Pologne, Royaume-Uni, Irlande. Les critères de pêche durable ne sont pas unifiés dans le monde (taille minimum des prises, quotas...). Ils subissent également les conséquences de la piraterie organisée par certaines flottes de pêche (Chine, Chili...) qui viennent piller la

ressource dans des zones de pêche interdites ou réservées. Ainsi, tous ces poissons d'importation arrivent et sont vendus moins chers que le prix de retrait pratiqué dans nos ports.

- ▶ Gaspillage de la ressource: 10 % des captures mondiales sont rejetées après avoir été pêchées, soit plus d'un million de tonnes en 2005! La pêche minotière, véritable racleuse d'océans, représente 50 % en mer du Nord et 17 % dans le monde. À pêcher de plus en plus loin, de plus en plus profond, les poissons pélagiques ont pratiquement disparu.
- ▶ Les crédits de recherche sur l'amélioration des techniques de pêche et la gestion de la ressource diminuent (IFREMER...).

Pistes et idées à retenir pour revenir à une pêche équilibrée, respectueuse de l'environnement et des hommes.

Postulat préalable: les décisions et avancées sur la pêche ne se feront jamais sans les pêcheurs. Si certains ont déjà pris conscience que la ressource n'est pas inépuisable, ils doivent pourtant cesser d'être de simples cueilleurs et devenir des acteurs responsables, gestionnaires d'une ressource protégée.

La notion même d'exploitation, symbole de la pêche productiviste doit disparaître au profit d'un objectif plus responsable: le prélèvement. Par ce terme, on induit la notion de gestion et la définition de besoins alimentaires, ainsi que sa nouvelle répartition pour la planète; supprimant la surconsommation pour les pays du « Nord » et la sous-alimentation des pays du « Sud ».

Le respect du bien collectif que représente la mer impose une transformation radicale mondiale des modes de production, de transformation et de distribution.

Le pêcheur ne peut être en aucune façon propriétaire du territoire qu'il exploite dans l'intérêt collectif. La notion de propriété privée ne peut alors s'appliquer qu'à ses outils (bateaux, engins de pêche...). Cette idée est donc en opposition formelle avec la possibilité de transfert de quotas de prises ou de puissance de bateau à bateau. Ces transferts vont en effet dans le sens de la concentration, donc de l'industrialisation des unités de pêche au détriment des bateaux de pêcheurs artisans. On formatera nécessairement la flotte en fonction de la ressource et des besoins.

Il est donc nécessaire d'introduire la notion d'entreprises communes cogérées de navires en propriété individuelle. Dans ces groupements, on associe différents partenaires autour des pêcheurs: professionnels de la filière pêche, scientifiques, représentants du peuple...

Chaque groupement d'acteurs rendra des comptes à la représentation populaire, communiquera ces remarques et conclusions au plan européen voire au plan mondial afin de confronter les résultats et d'améliorer la gestion halieutique et écologique des zones de pêche sur la planète.

Des zones géographiques et écologiques de travail sont définies. Dans celles-ci, les pêcheurs d'un ou plusieurs groupements ont l'exclusivité du prélèvement, de la gestion et du contrôle de la ressource.

On bannit les dérives de la surexploitation par des unités étrangères

aux groupements, les pratiques frauduleuses, voire les pillages organisés.

Ensemble, travailleurs de la mer, scientifiques, représentants du peuple, planifieront leur métier de manière responsable et géreront la ressource en fonction de l'intérêt collectif. Ensemble, ils fixeront des objectifs de pêche et assureront la régulation annuelle des prix.

La gestion de la ressource admettra des périodes de repos biologique, des jachères et le respect du cycle du poisson (période de frai...)

Les zones côtières mondiales seront exclusivement réservées à la pêche artisanale.

Toutefois on n'oubliera pas d'accompagner les travailleurs dans ces transformations qui devront être expliquées, appliquées progressivement pour certaines, admettant ainsi des périodes de transition.

Le travail des marins nécessite la mise en place d'un

salaire minimum décent garanti respectueux de la pénibilité et des responsabilités incombant à leur tâche. On fera disparaître progressivement le salaire à la part, permettant aux pêcheurs d'équilibrer mensuellement leurs revenus.

Ce sont les groupements qui interviennent pour réguler les revenus des équipages et tendre vers une salarisation des rémunérations.

Comme l'agriculture doit redevenir paysanne, la pêche doit redevenir principalement artisanale, privilégiant les ressources, la transformation

et la distribution locale. Elle doit repenser à partir des besoins

de consommation. On limitera donc les importations provenant trop souvent d'une pêche peu regardante sur la gestion des ressources et des hommes.

Les grosses unités industrielles, unités de transformation et de congélation, écoulent des produits hors besoin défini. La

matière première de la mer devenant

alors un objet spéculatif et d'enrichissement,

où la notion même de pêche alimentaire a totalement disparu. Cette pêche est à bannir. De la même façon, la pêche minotière sera interdite. Les produits de la pêche deviennent donc ainsi exclusivement alimentaires, mieux répartis entre les peuples.

Les unités de pêche moins puissantes, moins gourmandes en énergie seront privilégiées. Dès maintenant, il faut tourner la page du tout pétrole et investir dans la recherche et le développement d'énergies





Photo: CRD

renouvelables appartenant à tous, sans les laisser entre les mains de quelques multinationales capitalistes avides de profit (Total par exemple). Des efforts de recherche nécessaires sur les outils rendront ceux-ci biologiquement respectueux.

Il faut accepter, malgré les efforts de modification des outils de pêche, une part de prises accidentelles. Ces prises, au lieu d'être rejetées à la mer, seront valorisées. L'aquaculture mondiale, substitut artificiel de la pêche, présente plus d'inconvénients que d'avantages. Une grande prudence et une réflexion approfondie sont nécessaires si on veut éviter les dégâts qu'a provoqués l'élevage intensif agricole. Néanmoins, il faut

avoir en tête qu'il va falloir modifier les habitudes alimentaires (trop grande consommation dans les pays développés et accapuration des ressources des pays du Sud, et trop grande consommation en particulier pour les poissons piscivores – eux-mêmes consommateurs de petits poissons) en matière de produits de la mer et de l'eau douce, et en parallèle assurer une aquaculture respectueuse de l'environnement et des conditions de travail. L'aquaculture n'est pas mauvaise en soi (d'ailleurs vieille technique, voir la carpe en Chine), c'est une technique de culture de produits de la mer, c'est quand elle a comme objectif le profit qu'elle est désastreuse (car intensive).